

Agenda 2030 de développement durable Canton du Valais

Programme 2025

Table des matières

1. Contexte	4
1.1. Objectifs	4
1.2. Gouvernance et responsabilités dans la démarche Agenda 2030	4
1.3. Défis et opportunités	5
1.4. Rappel des principaux documents de l'Agenda 2030	7
1.5. Finances	7
2. Suivi et état de la durabilité	7
3. Priorités, réalisations et prochains pas	8
Priorité 1 : Exemplarité et gouvernance de la durabilité	9
Priorité 2 : Soutiens pour la durabilité et partenariats	10
Priorité 3 : Communication et sensibilisation	11
4. Mise en oeuvre	12
4.1. L'Appel à projets innovants	12
4.2. Stratégie climat	12
4.3. Démarche économie circulaire	12
4.4. Guichet durabilité	13
4.5. Recherche et innovation	13
4.6. Réseaux	13

Introduction de Roberto Schmidt

En 2018, le Conseil d'Etat adoptait son Agenda 2030 de développement durable avec comme objectif de positionner le Valais comme un pôle leader en matière de durabilité dans l'Arc alpin.

Le Valais a pour ambition de devenir exemplaire.

Notre vie au cœur des montagnes, proche de la nature, nous fait parfois oublier que cet équilibre est fragile et que de nouvelles réalités, dangers naturels, changements climatiques, ont un impact sur la faune et la flore mais également sur nos modes de vie. Notre responsabilité politique nous pousse à réagir et à ne pas fermer les yeux sur les conséquences potentielles de ces changements. Le refus de la loi cantonale sur le climat en votation ne remet pas en question cette réalité et nous encourage à une réflexion sur les moyens et partenariats à développer.

Nous avons pour usage, dans notre canton, d'avancer pas après pas. Ici, les actes précèdent souvent les effets d'annonce. L'appel à projets au sein de l'administration cantonale a été un véritable succès puisque près de 45 projets, mis en place avec des institutions partenaires, ont été soutenus. Ces démarches ont créé des occasions de repenser des processus établis sur

des problématiques précises comme les circuits courts avec « Cuisinons notre région », la formation pratique pour le photovoltaïque, ou l'encouragement à la participation publique et politique des jeunes.

La transition vers plus de durabilité est lancée et les demandes de soutien, conseil, collaborations et initiatives, interne et externe à l'administration, sont croissantes. L'Agenda 2030 permet d'y répondre, de mutualiser et de faciliter l'accès à l'information. Il oriente les engagements de l'Etat vers plus de durabilité, notamment dans les achats et les marchés publics.

L'année 2025 nous permettra de poser les bases d'une action qui dépasse la machine étatique : économie circulaire, durabilité dans les établissements subventionnés, et appel à projets pour les communes et les entreprises représentent le prolongement de ce qui a été fait jusqu'à maintenant. De belles perspectives pour notre canton !

Roberto Schmidt

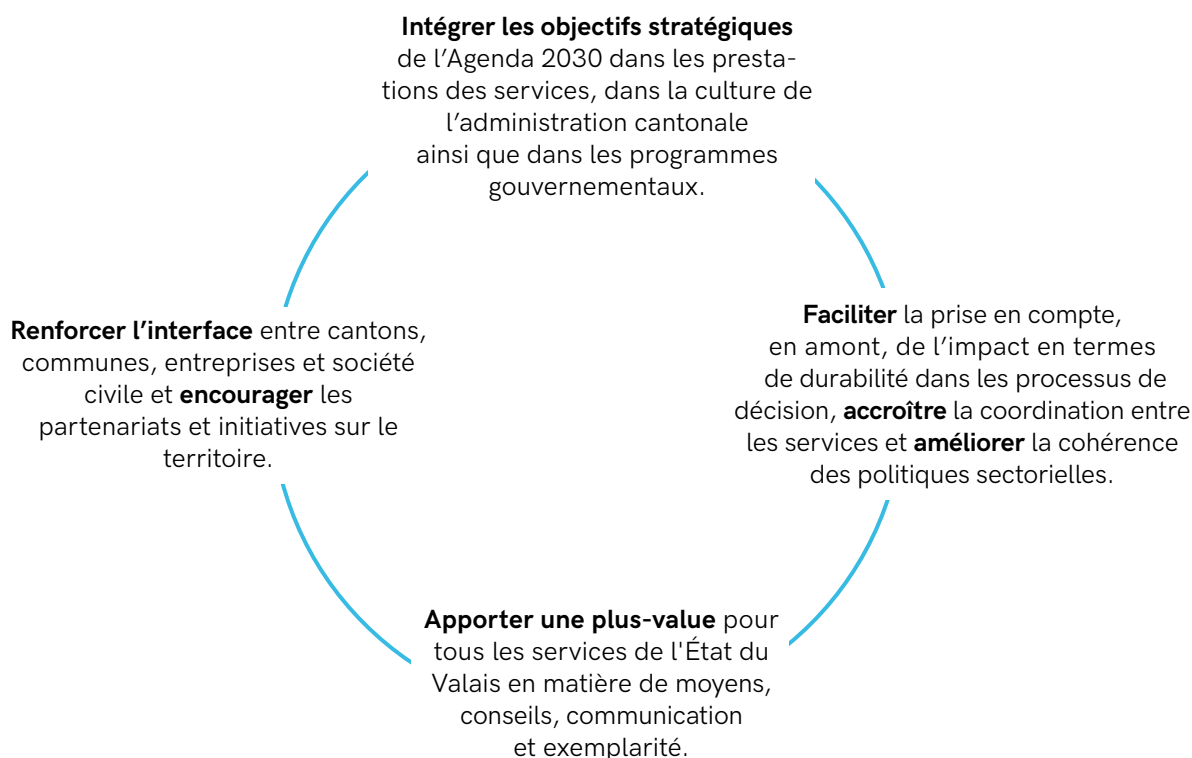
Chef du Département des finances
et de l'énergie de l'Etat du Valais



1. Contexte

En 2025, le programme de l'Agenda 2030 approuvé par le Conseil d'État poursuit sa mise en œuvre selon la **Stratégie à l'horizon 2030** et son Concept opérationnel qui fixent le cadre de la politique de durabilité.

1.1. Objectifs



1.2. Gouvernance et responsabilités dans la démarche Agenda 2030

Le Conseil d'État (CE) approuve le « Programme de développement durable pluriannuel ». Il délègue sa mise en œuvre à la **délégation permanente du Conseil d'État à l'énergie et à la durabilité**.

Le **Département des finances et de l'énergie** assure la transversalité, la coordination et la cohérence de l'action de l'État en matière de durabilité, notamment avec la **Direction stratégique** (DS) interdépartementale et la **Délégue à la durabilité**.

La DS délègue à **son Bureau** les décisions non stratégiques. Le Bureau est constitué du président ou de la présidente de la DS, du trésorier ou de la trésorière, du directeur ou de la directrice de la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), des personnes chargées de la communication de l'Agenda 2030 et du controlling gouvernemental.

Les **Services cantonaux** ont pour tâche la mise en œuvre de la stratégie avec des actions permettant d'atteindre les objectifs définis. Des projets spécifiques en collaboration avec les services se mettent en place.

Le **réseau de répondantes et répondants** au développement durable permet de faciliter les échanges entre la DS et les services. Différents groupes de travail contribuent au déploiement de l'Agenda 2030 au sein et hors de l'administration cantonale.

Le **Conseil scientifique du climat** a pour tâche de fournir des conseils d'expertes et experts indépendants fondés sur les données scientifiques actuelles.

La **FDDM** accompagne la DS. Sur mandat du canton, la Fondation met également à disposition des entreprises, des associations et des communes son expertise.

1.3. Défis et opportunités

Dans un contexte où les impacts du changement climatique sont croissants, prévenir les causes et gérer les risques limitent les coûts humains et financiers. Il s'agit d'une question de justice sociale car le coût de l'inaction touche avant tout les populations les plus vulnérables, comme les seniors, les personnes en situation de précarité, et les plus exposées comme les habitants des vallées latérales. Ce sont aussi souvent ces mêmes populations qui manquent de moyens pour s'adapter et se protéger.

L'État ne peut pas agir tout seul et doit inciter les acteurs du territoire, notamment la société civile, les acteurs économiques et associatifs, à participer à cette transformation. **Avec le refus de la loi cantonale sur le climat en votation populaire, et une marge de manœuvre sur le budget cantonal restreinte, les moyens financiers à disposition pour soutenir les tiers, notamment la société civile, les acteurs économiques et associatifs, sont limités. Des priorités devront être fixées en matière de mesures.**

Le travail sur les conditions cadres et la collaboration représentent toutefois un levier important pour activer les changements nécessaires. Et les opportunités sont nombreuses. L'intérêt pour les initiatives et les dynamiques en matière de durabilité est florissant. Les projets concrets se multiplient et de nouveaux partenariats ont vu le jour ces deux dernières années. On peut citer en exemple le travail avec les établissements subventionnés du secteur santé-social.

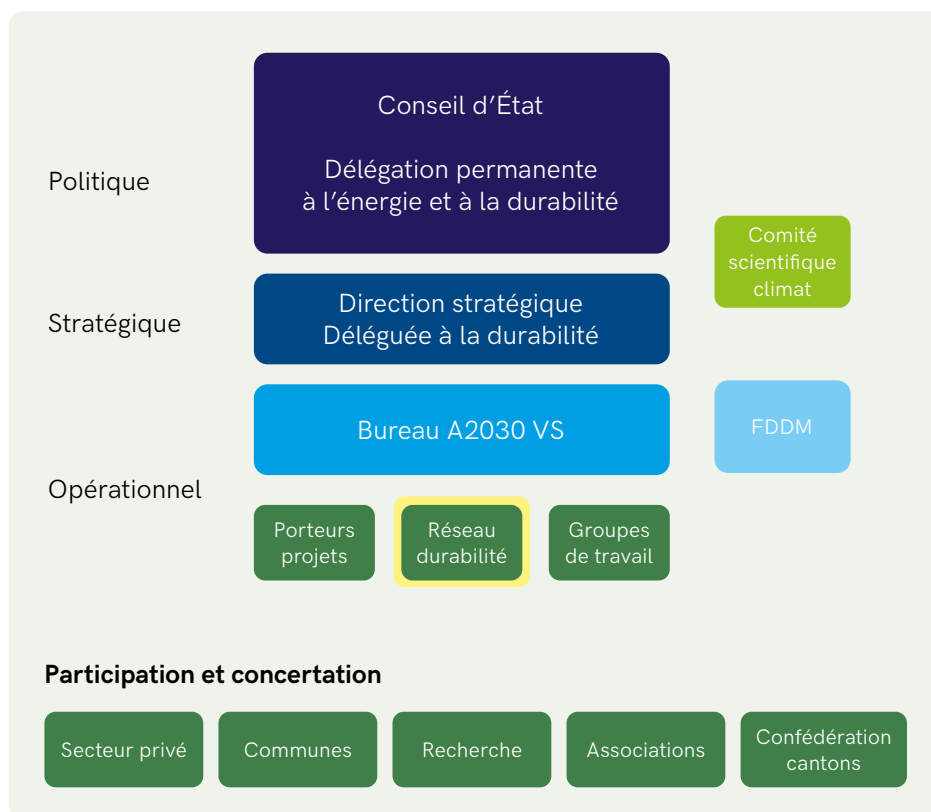


Figure 1 : Organigramme
Agenda 2030 Valais.

L'État du Valais ne peut faire émerger à lui seul une société valaisanne durable. Une place importante est donc donnée aux partenariats avec les entreprises, les hautes écoles et acteurs de la formation, associatifs et culturels.

1.4. Rappel des principaux documents de l'Agenda 2030

En adoptant l'Agenda 2030 cantonal en 2018, le Conseil d'État a souhaité faire du Valais un exemple en matière de durabilité. Un canton qui sait surmonter les crises et saisir les opportunités, progresse rapidement sur la voie du développement durable et déploie pleinement son potentiel.

Le Programme gouvernemental intègre l'objectif suivant :

Accélérer la mise en œuvre des principes de durabilité.

Les principaux documents de la démarche Agenda 2030 sont les suivants :

- **Stratégie de développement durable à l'horizon 2030 et concept opérationnel :**
Fixent la vision, les défis et les objectifs du canton en matière de durabilité.
- **Concept de communication de l'Agenda 2030 :**
Inclut les outils de communication internes et externes.
- **Programme de développement durable (PDD) :**
Expose chaque année les actions prioritaires du Conseil d'État en matière de développement durable.
- **Concept de sensibilisation et formations à la durabilité au sein de l'administration cantonale :**
Clarifie les objectifs d'apprentissage pour renforcer les notions d'exemplarité et de transversalité (par exemple au travers de la page Transition dans l'intranet).

1.5. Finances

Pour 2025, **une enveloppe budgétaire d'environ 2.6 millions CHF** est allouée à l'Administration cantonale des finances (ACF) à laquelle est rattachée administrativement la Déléguée à la durabilité.

Ce budget permet d'accélérer la mise en œuvre de projets et mesures transversales de durabilité et également l'accompagnement par des prestataires dont la FDDM. Il intègre le soutien nécessaire pour la **coordination** climat, la **représentation** du canton dans les réseaux nationaux et la fonction de **guichet de la durabilité** du canton.

Une part est en outre attribuée pour la communication et d'autres activités en lien avec les thématiques de durabilité.

2. Suivi et état de la durabilité

L'Agenda 2030 du canton suit une méthodologie d'amélioration continue. Le monitoring est effectué via **le Cercle Indicateurs** et un suivi transversal des politiques sectorielles de l'État.

Les objectifs stratégiques de durabilité sont intégrés dans les mandats de prestations des services. L'État dispose ainsi d'une consolidation de l'ensemble des « Objectifs stratégiques » de l'Agenda 2030 regroupés selon les 10 champs thématiques retenus par le canton du Valais.

Des indicateurs liés à la durabilité ont été intégrés dans le mandat de prestations Durabilité de l'ACF. Certains seront repris par les services et intégrés en 2025 lors de la mise à jour des données.

Le Valais fait partie depuis 2007 de la **Plateforme Cercle Indicateurs (CI)**, un réseau incluant la Confédération, des cantons et des villes. L'objectif est d'évaluer l'état actuel de la durabilité et de son évolution à partir d'indicateurs communs entre les cantons et villes participant au CI.

Les résultats permettent de se comparer aux autres participants, de profiter de leurs expériences, et de mettre en évidence les domaines ayant un potentiel d'amélioration.

Grâce à ces données, le Valais dispose d'une série temporelle sur 16 ans qui dessine les tendances du canton en matière de durabilité.

3. Priorités, réalisations et prochains pas

Les ressources opérationnelles liées à l'Agenda 2030 Valais doivent permettre d'accélérer la mise en œuvre des principes de durabilité. Les **priorités** sont les suivantes :



1. Exemplarité dans la gouvernance, le fonctionnement, les orientations et la mise en œuvre des actions de l'État.



2. Soutiens pour la durabilité et partenariats avec les écoles, le secteur privé, les associations, les communes, cantons, Confédération et pays frontaliers.



3. Communication et sensibilisation au sein de l'administration et pour la population selon les axes et les actions prioritaires.



Figure 3 : Objectifs de développement durable.



Priorité 1 : Exemplarité et gouvernance de la durabilité

La durabilité dans les processus de décision

Les projets soumis au Grand Conseil doivent comporter une analyse des impacts en termes de durabilité (LOCRP art. 100). Le processus d'évaluation doit être harmonisé et amélioré. Une phase test a pris place en 2024 avec des projets de différentes natures. Les retours des utilisateurs forment la base pour une directive qui sera élaborée début 2025 afin de renforcer le systématisme et la qualité des évaluations « durabilité » des projets de l'État.

Le travail sur les conditions-cadres de l'administration cantonale se poursuit aussi avec le renforcement des critères de durabilité dans les marchés publics et une réflexion sur les subventions. Il s'agit par exemple d'encourager les matériaux recyclés, la gestion des déchets, la réduction des émissions de GES, de bonnes conditions de travail, l'égalité des genres, la fiabilité, ou les circuits courts.

La durabilité dans l'administration

En 2024, l'échange entre les différents services de l'administration cantonale a été facilité grâce au réseau des répondantes et répondants à la durabilité.

Des webinaires et des points climat ont été proposés pour différentes thématiques, comme la gestion des déchets, les espèces exotiques envahissantes, les changements climatiques dans les Alpes et la psychologie du changement, la gestion de l'eau. Une plateforme facilite l'échange d'outils et de pratiques entre les services via des pages Intranet dédiées à la durabilité.

Plusieurs démarches ciblées se sont organisées, notamment sur la gestion de la consommation et des déchets avec un groupe de travail regroupant les Services de l'Etat du Valais, SIP, SEN, DFE ainsi que la FDDM.

Le magazine interne de l'Administration, le Vis-à-vis, se fait l'écho de ces rencontres et d'autres sujets en lien avec le développement durable dans chacune de ses éditions.

En 2025, les démarches se poursuivront avec :

- des webinaires et des points climat
- des kits clé-en-mains thématiques en ligne pour une réplification facile de bonnes pratiques au sein des différents services.
- de nouveaux canaux de sensibilisation (capsules vidéo, quizz, etc.)
- l'analyse de l'offre en formations continues pour les membres de l'administration cantonale



Klima punkt.

La durabilité dans les établissements publics subventionnés

Les établissements subventionnés (ES) jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de durabilité du canton. Jusqu'ici, l'Agenda 2030 a permis de soutenir des bonnes pratiques via des projets et initiatives ponctuels.

En collaboration avec la coordination Agenda 2030, une démarche pilote a été initiée par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) auprès des institutions qu'il subventionne : EMS, Hôpitaux, Centres médicaux-sociaux et institutions actives dans le handicap adulte. Cette démarche s'inscrit dans le but de co-construire une stratégie « Établissements publics durables » qui devrait entrer en vigueur courant 2025.

Parallèlement, des projets pilotes liés à la mobilité, à l'énergie, au gaspillage alimentaire et aux aménagements extérieurs seront menés avec certaines institutions.



Priorité 2 : Soutiens pour la durabilité et partenariats

La durabilité dans les écoles

Les Services de l'enseignement, de la formation professionnelle et des hautes écoles mettent en place des mesures en lien avec la transition pour leurs publics respectifs. Les actions sont entreprises en complément aux activités prévues dans les plans d'étude de chaque niveau de formation (par exemple, le Plan d'étude romand, le Lehrplan 21).

Des démarches intercantionales sont en cours concernant l'éducation et la formation au développement durable. Le service participe à deux groupes de travail pilotés par :

- CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) pour développer un guide opérationnel et renforcer la formation et l'éducation au niveau obligatoire.
- CRDE (Conférence romande des délégués à l'énergie) pour proposer des nouvelles activités et supports de cours.

En 2025, les projets d'accompagnement de centres scolaires se poursuivent avec des journées durabilité. Des actions en faveur de la biodiversité sont menées ponctuellement sur les sites scolaires. D'autres projets spécifiques du Service de l'enseignement sont mis en œuvre sur le gaspillage alimentaire, les économies d'énergie, la mobilité, la gestion des déchets, la biodiversité, la santé, etc.

La durabilité dans les communes

Plusieurs outils à destination des communes ont été développés : analyse des programmes de législature, aide à la décision (règlement des constructions et des zones), grille d'analyse des instruments de planification ou permettant un état des lieux climatique de la commune, par exemple.

Des conseils et du coaching sont également proposés, notamment via le mandat de prestations de la FDDM. Plusieurs communes ont profité de ces services en 2024.

Cet accompagnement des communes se poursuivra en 2025 en collaboration avec les antennes régionales (Regions und Wirtschaftszentrum Oberwallis, Antenne Région Valais romand).

Un appel à projets destinés aux communes sera lancé courant 2025. Il permettra de soutenir des projets en lien avec la thématique de la gestion de l'eau et la lutte contre les îlots de chaleur.

Un guichet unique «durabilité» sera mis en place pour orienter et informer les communes des aides et outils à disposition. Un accent fort sera mis sur les aspects relatifs au climat.

La durabilité dans l'agriculture et l'alimentation

Un groupe de travail collabore sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la priorisation de produits de saison et locaux dans la cuisine collective. Une réflexion est entamée pour élargir cette démarche à l'hôtellerie et à la restauration. Une étude climatique est en cours afin de déterminer l'évolution de l'agriculture valaisanne et les possibles voies d'adaptation au niveau des cultures.



© VWP – Sedrik Nemeth

La durabilité dans les entreprises

La collaboration avec le comité stratégique de la marque Valais vise à motiver les entreprises valaisannes à se lancer dans une démarche de durabilité.

Le canton du Valais fait également partie de l'Association suisse pour des manifestations durables (ASMD), dont l'objectif est de promouvoir le développement durable des manifestations sportives et culturelles.

La démarche d'économie durable se poursuit avec l'intégration de la durabilité dans le projet de loi sur le soutien à l'économie et l'accompagnement du Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI).

Parmi les objectifs 2025 figurent la diffusion d'une nouvelle plateforme en ligne pour encourager la durabilité dans les manifestations sportives, touristiques et culturelles et la mise en œuvre du nouveau processus d'évaluation de la durabilité des projets financés au titre de la NPR 2024-2027.

Un volet « Entreprises » sera développé sur le site internet cantonal de l'Agenda 2030 Valais.



Priorité 3 : Communication et sensibilisation

Différentes actions de communication et de sensibilisation du personnel de l'administration et de la population soutiennent les démarches de durabilité. Elles visent principalement à faire adhérer aux décisions et mesures à prendre rapidement et à inciter les changements de comportement.

Le site internet de l'Agenda 2030 (vs.ch/agenda2030) présente les documents stratégiques, des projets innovants et met l'accent sur des thématiques importantes. Une boîte à outils est proposée aux communes.

Quatre capsules vidéo ont été réalisées en 2024 pour mettre en valeur les démarches durables et motiver les acteurs comme les communes, entreprises, agriculteurs ou le grand public à faire un pas vers la transition. Elles sont disponibles sur le site www.vs.ch/climat et ont également été mises en ligne sur les réseaux sociaux.

Au niveau intercantonal, le canton du Valais participe activement à la plateforme www.monplanclimat.ch, lancée en décembre 2022 avec les cantons de Fribourg, Genève et Vaud. Actuellement l'objectif est de renforcer son attractivité.

Un concours sur le tourisme durable en partenariat avec le réseau des Parcs suisses a été lancé dans ce cadre, auquel plus de 1'000 personnes ont participé.

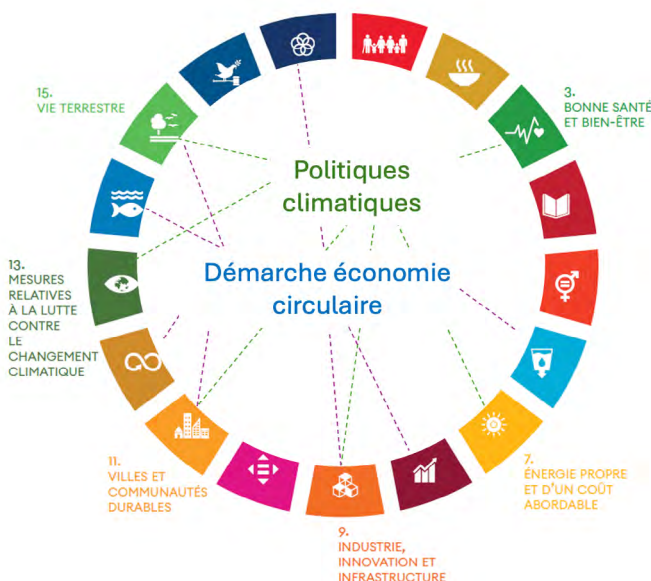
→ En 2025, afin de valoriser ses actions, l'État du Valais prévoit de diffuser des publications dans les médias valaisans et de renforcer sa présence sur les réseaux sociaux. De nouveaux projets tels que la création d'un guichet pour les communes et d'un guichet pour les entreprises devraient également voir le jour. Une réflexion pour intégrer la méthode FALC (Facile A Lire et à Comprendre) sera menée afin de faciliter l'accès à l'information pour tous.

The screenshot displays the 'Mon Plan climat' website interface. At the top, a navigation bar includes the logo and links for 'Romandie', 'Fribourg', 'Genève', 'Valais', 'Vaud', and 'Participez'. The main banner features a group of people and the text 'MON DÉFI CARBONE, NOS GESTES CLIMAT. Ensemble pour découvrir un mode de vie plus durable !' with a 'Je m'inscris' button. Below the banner, there are four featured sections: 1) 'Genève Mon Défi Carbone' with details about a challenge from November 12 to December 9, 2024. 2) 'Genève Prix du Concours du développement durable 2024' with an illustration of a person climbing a stack of coins. 3) 'Romandie Quiz Les B.A.BA du climat' with an illustration of a child pointing at a lightbulb. 4) 'Genève En selle' with an illustration of a person on a bicycle and the text 'Déplacements : mon vélo et moi'.

Des concours sont organisés sur la Plateforme intercantonale MonPlanClimat.

4. Mise en œuvre

La mise en œuvre est effectuée au travers de :



- Réalisations concrètes, rapides et innovantes avec des projets effectués en partenariats avec les services, les communes, les entreprises ou les associations.
- Stratégies pour coordonner les politiques transversales climat et économie circulaire.
- Développement d'outils et de guides et transmission de recherches, de conseils et de recommandations.

Figure 4: Les politiques climatiques et la démarche économie circulaire sont liées à différents objectifs de durabilité. Elles sont transversales.

4.1. L'Appel à projets innovants

Depuis 2019, les soutiens de l'appel à projets de développement durable ont permis de mettre en place **45 projets innovants** avec les services, en partenariat avec le milieu scolaire, la société civile ou encore les communes.

Alors que les derniers projets termineront leur mise en œuvre en 2025, le bilan du programme de soutien démontre la plus-value et l'atteinte des objectifs. De plus, la pérennisation de certains projets a pu être confirmée. **Dès 2025 l'appel à projets auprès des services fera place à un appel à projets dédié aux communes.**

4.2. Stratégie climat

Les changements climatiques sont un défi majeur pour l'atteinte des objectifs de durabilité. Après plusieurs années de travaux, **2025 marque le lancement de la Stratégie climat**. Un système de suivi et d'évaluation est développé. Le bilan des gaz à effet de serre 2020 est mis à jour pour le territoire et pour l'administration cantonale.

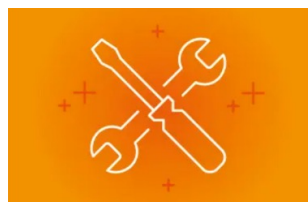
L'analyse des risques climatiques et des opportunités est actualisée, avec un focus sur des aspects tels que la forêts ou l'eau. Suite au refus de la loi cantonale climat en votation en novembre 2024, une réflexion est engagée pour **trouver un mécanisme de financement de mesures** nécessitant des investissements rapides et dépassant la capacité des enveloppes ordinaires des services.

4.3. Démarche économie circulaire

Pour coordonner les différentes initiatives en matière de circularité et les regrouper sous une vision et des objectifs communs, l'Agenda 2030 soutiendra le SETI, le SEN et le SIP pour l'élaboration d'une Feuille de route économie circulaire économie circulaire.

Différentes pistes d'action sont étudiées et concrétisées en parallèle pour le renforcement des filières de réemploi et la sensibilisation du grand public :

- Projets pilotes de soutien des entreprises pour la circularité
- Répertoire de bonnes adresses (FRC, Plateforme consommation durable pilotée par le SEN)



Annuaire de la réparation



Annuaire de la réutilisation

Les bonnes adresses FRC, un projet de répertoire bien utile pour faire le bon choix

4.4. Guichet durabilité

Les outils, recommandations, soutiens et initiatives en matière de durabilité se multiplient, pour lesquels il manque une vue d'ensemble. **La création d'un guichet centralisé pour les différents publics** (communes, entreprises, établissements subventionnés) facilitera la communication et l'accès à l'information.

4.5. Recherche et innovation

Plusieurs études et projets innovants sont en cours ou seront lancés dès 2025, en voici quelques-uns :

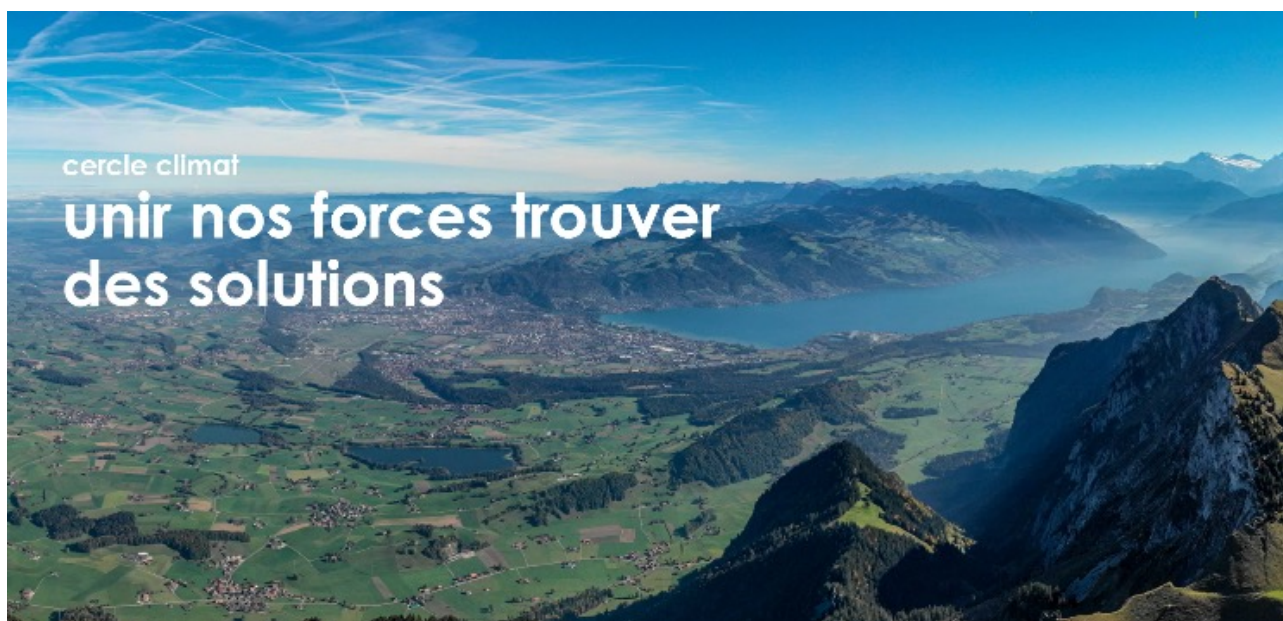
- **Cartographie climatique** du canton du Valais pour identifier les futurs îlots de chaleur
- Étude sur **l'adaptation de l'arboriculture et des vignobles valaisans** aux changements (UNINE)
- Développement de démonstrateur durabilité et circularité (l'archipel à Sion et les activités de Satellite à Sierre)
- Étude sur la décarbonation des entreprises (CIMARK)
- Contribution aux pilotes biodiversité dans les projets paysagers de l'Agglomération Valais Central

4.6. Réseaux

Les partenariats avec les autres cantons et la Confédération permettent de mutualiser les ressources et les connaissances.

Le Valais participe activement aux réseaux suivants :

- Réseau cantonal de développement durable (RCDD)
- Cercle climat
- Réseau national adaptation
- Coord21 (romand)
- Coordination latine climat (romand)



Les réseaux, comme le Cercle climat intercantonal, permettent de mutualiser les ressources et connaissances